

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10, puis 11

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 2 puis 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2022 À 19H00**

Date de convocation : 06/05/2022

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M BOXLER Jean, Mme MATTER Rosetta, M KRANZER Thierry, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, Mme MARCHAL Claudia, M. ROY Ludovic, M WEINZORN Claude à partir du point 2, M FERBER Bruno à partir du point divers

Membres excusés : Mme FICHTLER Audrey, M SCHMIDT Jean-François (procuration à M HABLITZ),

Membres absents : Mme LEROUGE Laureen

Monsieur Daniel BERNARD, Maire, accueille l'assemblée, après avoir constaté que le quorum est atteint pour valablement délibérer, il ouvre la séance à 19h05. Il précise que M SCHMIDT Jean-François a donné procuration à M HABLITZ.

L'ordre du jour est le suivant :

- ***Ouverture de séance***
 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2022
- ***Affaires financières***
 2. Travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie : Lancement de la procédure d'appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre
 3. Demande de subventions
 4. Demande d'achat de kilomètres dans le cadre de la « Sprochrenner »
- ***Affaires du personnel***
 5. Débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC)
 6. Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement moral, d'harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation.
- ***Affaires courantes***
 7. Mise en place de panneaux de rue bilingues
 8. Renouvellement de l'engagement dans la certification de la gestion forestière durable PEFC
- ***Divers***

• Communications

Le Maire informe l'assemblée :

- Une réception pour la remise du Coins est organisée par le 15/2 le 18 mai prochain.
- Le site internet de la Commune est en ligne : <https://niedermorschwihr.fr/fr/>
- Rappel des dates des élections législatives : 12 & 19 juin 2022
- Distribution de sacs biodéchets 14 mai de 9h à 12h devant la mairie
- Appel de l'association des Maires du Haut-Rhin aux élus pour constituer une équipe de football pour le match de football transfrontalier qui aura lieu le 14 octobre prochain en Allemagne

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2022 : 17/2022

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 08 mars 2022 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 mars 2022.

2. Travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie : Lancement de la procédure d'appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre : 18/2022

M le Maire informe l'assemblée qu'il convient de lancer officiellement la réalisation du projet de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie de Niedermorschwihr.

Le préprogramme est présenté à l'assemblée.

Une commission sera chargée de suivre la procédure d'appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre. Elle sera composée du Maire et des adjoints. Un à deux autres élus peuvent s'y joindre. Le seul impératif est des disponibilités en journée.

Entendu les explications du Maire,

Vu la réunion de travail budgétaire du 1^{er} mars 2022

Vu la délibération du 08 mars 2022 approuvant le budget 2022

Vu la convention signée en date du 11 mars 2022 par la Commune qui missionne l'ADAUHR-ATD d'une assistance technique au Maître d'Ouvrage en vue de l'élaboration du programme de ce projet, du

recrutement du maître d'œuvre et des prestataires obligatoires, et de l'assistance au suivi des études d'adéquation programma-projet ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 février 2021 relative aux délégations données au Maire ;

Un débat s'ouvre sur l'opportunité de ce projet, sur les possibilités de subventions, sur le déroulé de la procédure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

PREND ACTE du compte-rendu par le Maire de l'exercice des compétences qui lui ont été déléguées, s'agissant notamment :

- Du programme, ci-annexé, de l'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie de Niedermorschwihr;
- Du choix du maître d'œuvre selon la procédure de marché passé en publicité et procédures adaptées (MAPA) à deux tours, sans remise de prestations graphiques, conformément aux articles R2123-1 à R. 2123-8 du code de la Commande Publique,
- Du choix, selon la procédure de marché passé en publicité et procédures adaptées (MAPA), des prestataires des missions obligatoires de contrôle technique et de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS) ;

APPROUVE le montant prévisionnel de l'opération estimé à 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC (valeur avril 2022) ;

DIT que les crédits nécessaires à l'opération, et au lancement de la procédure (avis dans la presse, honoraires de maîtrise d'œuvre, frais divers tels qu'honoraires des prestataires annexes obligatoires etc.) sont inscrits au budget

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

3. Demandes de subventions : 19/2022

La Commune a été sollicitée par plusieurs associations pour l'octroi d'une subvention.

Il s'agit :

- De l'association ASAD => association en charge de l'accompagnement à domicile des personnes âgées (a accompagné 2 personnes sur la Commune en 2021).
- Des restaurants du cœur
- De l'APAEI St André => association des parents et amis des enfants inadaptés de l'institut St André de Cernay
- De l'APAMAD => association en charge d'aide, de soin et de soutien à domicile : sollicite 360€ (a accompagné 14 personnes sur la Commune en 2021)

- De l'APALIB => association en charge de la prévention de la perte d'autonomie : sollicite 432€ (a accompagné 5 personnes sur la Commune en 2021)
- De Delta Revie => organisme de téléassistance
- De l'association chiens guides de l'est
- De l'association Espoir
- De l'association AFM-téléthon
- De l'association AFSEP => association française des sclérosés en plaques

M le Maire rappelle que la Commune a d'ores et déjà voté un budget de 4 000€ pour soutenir nos associations locales.

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	10	
Voix CONTRE		
ABSTENTION	1	<i>MATTER Rosetta</i>

DECIDE de ne pas octroyer de subventions aux associations citées ci-dessus

4. Demande d'achat de kilomètres dans le cadre de la Sprochrenner : 20/2022

Le Maire informe l'assemblée que la « Sprochrenner » est une course de relais de 375 km qui va de Bâle à Wissembourg, ouverte à tous et qui symbolise, à chaque passage du témoin, la transmission intergénérationnelle du patrimoine immatériel et linguistique de l'Alsace. Elle aura lieu le week-end de la Pentecôte (4, 5, 6 juin).

L'organisateur propose aux Communes dans lesquelles la course passe d'acheter des kilomètres : Chaque kilomètre vendu servira à financer des projets pour sauvegarder et développer l'usage de la langue régionale. En contrepartie de cet achat, il est remis dix t-shirts. Le kilomètre est vendu 200€.

La course passera par Niedermorschwihr le 5 juin 2022 et parcourra donc 2 km sur notre ban.

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

ACHETE 1 km pour participer à cette course, soit une aide de 200€

5. Débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) : 21/2022

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 18 février 2022.

Par la suite, ce débat devra avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (article 88-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021. Il informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Entendu les explications du Maire,

Vu la publication du décret relatif aux garanties de protection sociale complémentaire le 21 avril 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

ACTE que le débat sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire a bien eu lieu

6. Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement moral, d'harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation : 22/2022

Le Maire informe l'assemblée que l'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers

les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article L134-6 du Code général de la fonction publique précise également que lorsque la collectivité est informée, par quelque moyen que ce soit, de l'existence d'un risque manifeste d'atteinte grave à l'intégrité physique du fonctionnaire, prend, sans délai et à titre conservatoire, les mesures d'urgence de nature à faire cesser ce risque et à prévenir la réalisation ou l'aggravation des dommages directement causés par ces faits. Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque.

L'article L452-43 du Code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération en date du 22/09/2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Entendu les explications du Maire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L135-6 (anc. article 6 quater A de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) et L452-43 (anc. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 22/09/2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, des agissements sexistes, des menaces ou tout autre acte d'intimidation ;

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Commune de Niedermorschwihr ;

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

DECIDE que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation est confiée, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

7. Mise en place de panneaux de rue bilingues : 23/2022

Comme cela avait déjà été évoqué lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, il est proposé, dans l'objectif de faire vivre la langue régionale au sein de notre Commune, d'installer des panneaux de rue traduite en alsacien.

La Commission communication a travaillé à la traduction des noms de rues tel que cités ci-après.

Il est rappelé que la Région Grand Est soutien ces installations à hauteur de 70% du coût HT (plafonné à 5000€).

Nom de rue	Traduction	Traduction
NIEDERMORSCHWIHR	MORVILL	
Altenbergweg (Chemin dit)		
Bruyères (rue des)	Haidagassla	
Citadelle (rue de la)	Kolbengàss	Zitadellgàss
17 décembre (impasse du)	Sackgàss 17 Dezembe	
Eaux (rue des)	Wàssergassla	
l'Église (rue de)	Kerichgràwa	Kerich stross
Fêtes (Place des)		
Forêt (sentier de la)		
Fuji TV (Place)	Fuji Plàtz	
Galtz (Chemin du)		
Galtz (rue du)	Gàltzpfadla	Gàltzgàss
Général de Gaulle (rue du)	Général de Gaulle Stross	
Herrenwald (Chemin du)		
Hunabuhl		
Kappelenweg (chemin du)	Kappalawaj	
Linsenland (chemin du)	Lensaländwaj	
Montagnes (rue des)	Hentergàss	Barigàss
Ribeaupierre (rue)	S'Ràppsteinnicha	Ràppolsteingàss
Saint Wendelin (rue)	S'Keilspehl	Wendelines Stross
Schoéré Thierry (rue)		
Trois-Epis (rue des)	Verdergàss A partir de la mairie: S'Everderfla	
Turckheim (route de)	Terkemerstross	
Vignerons (rue des)	Antagàss	Winzergàss
Vignoble (rue du)		
Vogésia (Place)	Vogesa Plàtz	
Weidbach (Impasse du)	Weidbach sackgàss	
Sentier entre la rue des Montagnes et la rue du Gal de Gaulle	Bàdstùbrunnawaj	
Rue à côté du parking est jusqu'à la rue du vignoble	Màttagràwa	
Passage à côté de Boxler Justin jusqu'à l'église	Bäckerrainla	

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

VALIDE les traductions comme ci-dessus

DEMANDE une subvention à la Région Grand Est

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

8. Renouvellement de l'engagement dans la certification de la gestion forestière durable PEFC : 24/2022

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2013, la commune est engagée dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

Notre engagement s'arrête au 31 décembre prochain. Il est donc proposé au Conseil Municipal de le renouveler pour la forêt communale et pour la forêt indivise.

La contribution globale est de moins de 200€/an.

Cette certification entraîne les effets suivants :

- D'engager la commune dans la certification forestière PEFC, pour une durée illimitée, auprès de l'entité d'accès à la certification « PEFC Grand Est » et d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 :2016).
- D'accepter les visites de contrôle en forêt de PEFC Grand Est et l'autoriser à consulter, à titre confidentiel, tous les documents, conservés au moins pendant 5 ans, permettant de justifier du respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 :2016) en vigueur.
- De s'engager à mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 :2016) sur lesquelles le Conseil municipal s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le Conseil Municipal aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son engagement par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- De signaler toute modification concernant la forêt de la commune, notamment en cas de modification de la surface de la forêt (achat/vente, donation...), en informant PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et en fournissant les justificatifs nécessaires.
- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Grand Est.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DECIDE du renouvellement de la certification de la gestion forestière durable PEFC pour la forêt communale et pour la forêt indivise.

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

• Divers

- M le Maire informe les élus qu'il a reçu avec les adjoints un commercial en vue d'installer un columbarium au cimetière. Le devis n'a pas encore été réceptionné. Le projet consiste en l'installation d'une structure de 24 cases permettant le dépôt de 48 urnes. La mise en place d'un columbarium rend obligatoire celle d'un jardin du souvenir qui peut se présenter comme un petit caveau sur lequel une stèle permet d'inscrire les noms des défunts dont les cendres y ont été déposées. Un budget de l'ordre de 25 000€ serait nécessaire. Le projet sera représenté au Conseil une fois plus avancé.
- M le Maire informe les élus du lancement de la consultation pour la détection et la cartographie de nos réseaux d'éclairage public.
- Comptes rendus de commissions :
 - La commission 4C s'est tenue le 16/3
 - La commission communication s'est réunie 3 fois pour travailler sur le plan d'entrée de ville, le site internet et les traductions des panneaux de rue
 - La Commission Communale des Impôts Directs s'est tenue le 29/3
- Comptes rendus de réunions :
 - **SIVOM des Trois-Epis (29/3)** : M Lamey informe les élus que les participations des communes ont été maintenues à 200 000€, soit 39 280€ pour Niedermorschwihr. Les travaux du réservoir d'eau et la 1^{ère} tranche de réfection de l'éclairage public (roseraie) sont achevés. Pour cette année la 2^e tranche sera lancée et concernera la rue Schoéré, le chemin du Galtz, les hauts du golf. Le local du Sivom rue Schoéré qui se libérait, a été reloué à un nouvel ostéopathe.
 - **SACSIE (27/4)** : M. Lamey informe l'assemblée que le SACSIE a eu un avis favorable à la suite de la visite de récolement de la préfecture. Plusieurs contrats d'entretien ont été mis en place et la centrale d'alarme a été remplacée. Le prochain bureau aura lieu le 18 mai prochain. Les travaux à venir sont notamment le marquage du parking du collège, le remplacement de l'éclairage du Cosec ainsi que l'aménagement d'un bureau au cosec pour accueillir le personnel administratif du SACSIE qui était jusqu'alors en Mairie d'Ingersheim.
 - **Conseil d'école (28/4)** : M Lamey résume le compte rendu du dernier conseil d'école : il est à souligner que la belle cohésion de travail entre l'ensemble des encadrants donne une ambiance sereine à l'école. Les effectifs provisoires pour la rentrée prochaine sont en

hausse (43 élèves). La demande d'acquisition d'une dalle interactive pour la classe des CE-CM est à l'étude. Un changement d'horaire est également proposé (glissement d'un quart d'heure). Un sondage sera fait en ce sens auprès des parents d'élèves. M Lamey précise qu'il conviendra de voir quelles seraient des conséquences notamment sur le périscolaire. M le Maire rappelle que les horaires sont validés auprès de l'inspection académique jusqu'en 2024 et que ce genre de décision n'incombe pas uniquement au Conseil Municipal. M Lamey conclut en indiquant que la kermesse aura lieu le 1^{er} juillet prochain

- **Brigade verte (13/4)** : M Kuntzmann informe l'assemblée que plusieurs communes de Bas Rhin vont adhérer au Syndicat. Ce dernier va embaucher 15 personnes pour renforcer les équipes
 - **SCOT (13/4)** : M Hablitz informe l'assemblée que la participation va augmenter et passera à 0,30€/hab/ha. Cela permet d'anticiper les frais d'étude à venir pour la révision du schéma
 - **CCVK : PLUi vallée de Kaysersberg (5/5)** : M Hablitz informe l'assemblée que cette réunion a consisté en la présentation du PADD
 - **Projet piste cyclable (9/5)** : M le Maire informa l'assemblée que Colmar Agglomération a pour ambition de créer 9 pistes cyclables durant cette mandature, dont 1 qui relierait Ingersheim à Niedermorschwihr. Elle empruntera des chemins ruraux et arrivera depuis Ingersheim chemin de l'Altenbergweg.
- **Prise de parole libre :**
 - M Boxler tient à souligner la forte dégradation des relations entre les viticulteurs et les usagers (piétons ou cyclistes) des chemins ruraux. M Weinzorn confirme cette situation. En effet ces derniers pensent que ce sont des chemins de promenade et qu'ils sont prioritaires. M le Maire demande à la commission communication de préparer un article pour le prochain bulletin municipal rappelant que les chemins ruraux sont avant tout destinés aux exploitants viticoles pour accéder à leurs parcelles.
 - M Roy informe l'assemblée que les 2 bancs acquis par l'association les Gourmets du Sommerberg vont être livrés dans les prochains jours. Il convient désormais de voir où ils pourraient être installés au Sommerberg.
 - Mme Million-Hunckler informe l'assemblée, qu'en amont de la cérémonie du 8 mai à laquelle les enfants de l'école ont brillamment participé, une journée sur le devoir de mémoire avait été organisée avec l'ONAC, à l'école. Une prochaine sortie scolaire au hartmannswillerkopf est prévue en juin.
Par ailleurs, elle propose au Conseil Municipal que la Commune accepte de recevoir une prochaine assemblée générale des clochers Tors d'Europe (pour 2024 ou 2025). Cette année une délégation de 8 personnes de Niedermorschwihr fera le déplacement à Barran (Gers) pour l'AG 2022.
Elle informe enfin que Mme Raymonde WOLF a reçu la médaille d'argent du tourisme.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h00
Le Maire, Daniel BERNARD



Table des matières des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 MAI 2022

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2022-----	17/2022
2. Travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie : Lancement de la procédure d'appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre-----	18/2022
3. Demande de subventions-----	19/2022
4. Demande d'achat de kilomètres dans le cadre de la « Sprochrenner »-----	20/2022
5. Débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC)-----	21/2022
6. Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement moral, d'harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation-----	22/2022
7. Mise en place de panneaux de rue bilingues -----	23/2022
8. Renouvellement de l'engagement dans la certification de la gestion forestière durable PEFC-----	24/2022

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 10 MAI 2022

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M BERNARD Daniel, Maire	
	Tous les points	M HABLITZ Christophe, Maire adjoint	
	Tous les points	M KUNTZMANN Aimé, Maire adjoint	
	Tous les points	M LAMEY Jean-Luc, Maire adjoint	
PROCURATION à M. Christophe HABLITZ	Tous les points	M SCHMIDT Jean-François, Maire adjoint	
	Tous les points	M. BOXLER Jean, conseiller municipal	
	Tous les points	Mme MATTER Rosetta, conseillère municipale	
	Tous les points	M KRANZER Thierry, conseiller municipal	
	Tous les points	M FERBER Bruno, conseiller municipal	
	Tous les points Sauf point 12	Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme MARCHAL Claudia, conseillère municipale	
	Tous les points	M ROY Ludovic, Conseiller Municipal	
	Tous les points	M WEINZORN Claude, Conseiller Municipal	